



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**SESSION 2025**

**Concours : CAPLP interne**

**Section : Génie civil**

**Option : Équipements Techniques - Énergie**

Rapport de jury présenté par : Régis RIGAUD – Président du jury  
IGÉSR -Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

## Avant-propos

Pour la session 2025, 9 postes étaient proposés au CAPLP interne section génie civil option équipements techniques, énergie. Seuls 6 postes ont été pourvus.

J'invite les candidats et leurs formateurs à lire ce rapport avec la plus grande attention afin de bien cerner les attendus et appréhender les compétences qui sont évaluées durant les épreuves.

En ce qui concerne l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, il est nécessaire que les candidats portent une grande attention à l'élaboration et la rédaction du dossier.

Le ministère de l'Éducation nationale demande à tous les présidents des concours de recrutement « de veiller à ce que dans ce cadre, les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté trouvent toute leur place » afin « que l'École soit en mesure, par la formation et le recrutement de nos futurs enseignants, de valider la mission première que lui fixe la Nation, à savoir de transmettre et de faire partager aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de la laïcité, portant notamment égale dignité de tous les êtres humains et liberté de conscience de chacun ».

Il est donc indispensable que les candidats s'approprient les valeurs portées par l'École et se forment à se projeter dans des situations concrètes auxquelles un professeur doit pouvoir faire face.

Pour conclure, j'invite vivement les candidats au CAPLP interne section génie civil option équipements techniques, énergie à se préparer rigoureusement aux deux épreuves en commençant par effectuer une lecture approfondie des conseils formulés dans ce rapport.

Régis RIGAUD  
Président du jury

Le lycée des métiers de l'écoconstruction et de l'énergétique Martin Nadaud de Bellac (87) a accueilli l'épreuve d'admission.

Les membres du jury adressent de vifs remerciements à la cheffe d'établissement, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour l'accueil chaleureux et professionnel qui leur a été réservé.

<b>Avant-propos .....</b>	<b>2</b>
<b>1- ÉLÉMENTS STATISTIQUES.....</b>	<b>5</b>
<b>2- RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ .....</b>	<b>6</b>
<b>3- RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION .....</b>	<b>9</b>
<b>3.1- Présentation de l'épreuve d'admission présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel .....</b>	<b>9</b>
<b>3.2- Analyse des résultats à l'épreuve .....</b>	<b>9</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>11</b>

# 1- ÉLÉMENTS STATISTIQUES

## CAPLP INTERNE Génie-civil : équipements techniques-énergie

	Public
<b>Nombre de candidats inscrits</b>	<b>24</b>
Nombre de postes offerts au concours	09
Nombre de candidat ayant déposé un dossier RAEP	13
Nombre de candidats admissibles	10
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	08
Nombre de candidats admis	06

<b>Épreuve d'admissibilité</b>	<b>/ 20</b>
Moyenne générale des candidats admissibles	11,5
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admissible	16,00
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admissible	08,5

<b>Épreuve admission</b>	<b>/ 20</b>
Moyenne générale des candidats admis	12,75
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis	15,00
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis	10,00

## 2- RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

### 21- Présentation de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le jury étudie et évalue les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle élaborés par les candidats.

Ces dossiers doivent respecter le cahier des charges des épreuves du CAPLP interne et du CAER- CAPLP section génie industriel qui comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées au maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours, dans le domaine professionnel et l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Il précise son investissement au sein de la communauté éducative.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées au maximum), le candidat présente et analyse une de ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours. Il doit choisir la production pédagogique qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs :

- à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux ;
- à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire figurant dans les programmes et référentiels ;
- à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation avec des critères précis en lien avec la compétence visée ;
- à la formalisation d'une synthèse ou de documents élèves permettant la structuration des connaissances.

Doivent également être abordées par le candidat certaines problématiques rencontrées dans le cadre de son action : celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, à la contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

À son dossier, le candidat joint sur support papier, un ou deux exemples de documents remis aux élèves dans le cadre de la situation décrite. Des photos ou des extraits de copies d'élèves peuvent également être joints. L'ensemble de ces documents ne doit pas comporter un nombre de pages supérieur à dix.

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, de la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Cette épreuve a un coefficient de 1.

## 22- Analyse des résultats à l'épreuve

### Première partie

Le jury a pu apprécier les dossiers de candidats disposant d'une expérience professionnelle significative, leur ayant permis d'acquérir des compétences transférables au métier d'enseignant. Certains candidats ont valorisé leur engagement dans leur établissement, leur capacité d'adaptation et de travail en équipe.

En revanche des parcours professionnels sont parfois insuffisamment détaillés, ce qui nuit à l'obtention d'une vision claire des compétences acquises et de leur lien avec les activités de formation.

Certaines présentations personnelles gagneraient à être plus synthétiques, principalement axées sur l'expérience professionnelle en lien avec le métier d'enseignant.

Il est à souligner que des candidats se présentent à ce concours sans pour autant disposer, tant du point de formation initiale et continue que sur le plan de leur expérience professionnelle, d'un lien ou rapport avec la spécialité.

### Seconde partie

Le candidat doit présenter une séquence pédagogique située dans une progression ou une planification annuelle.

Le jury a pu apprécier :

- des propositions pédagogiques bien construites et pertinentes ;
- des dossiers mettant en avant des notions essentielles comme la prévention et la sécurité, en lien avec la spécialité enseignée.

Certains dossiers présentent des initiatives pédagogiques intéressantes, telles que :

- la mobilisation de la pédagogie de projet ;
- la différenciation pédagogique ;
- l'utilisation d'outils numériques ;
- des propositions d'évaluation et de remédiation.

En revanche, le jury a constaté dans certains cas :

- un manque de prise en compte de la diversité des élèves: peu de candidats abordent l'hétérogénéité des classes et les stratégies pédagogiques adaptées ;
- une confusion entre compétences et tâches professionnelles ;
- des justifications insuffisantes quant aux choix didactiques et pédagogiques ;
- l'imprécision, voire l'absence, de documents pédagogiques. Certains dossiers ne permettent pas d'évaluer la qualité des supports proposés aux élèves ;
- des problématiques techniques trop vastes ou imprécises ;
- l'absence de planification pédagogique claire et de contextualisation des séquences pédagogiques dans un cadre de formation ;
- des activités proposées ne sont pas en lien avec le référentiel du diplôme ciblé, des compétences et des savoirs ne sont pas identifiés ;
- des modalités d'évaluation peu détaillées ;
- une analyse insuffisante des résultats des élèves visant la mise en place de démarches de remédiation ;
- des séquences peu structurées ;
- des séances sans lien avec le référentiel d'un diplôme de la spécialité énergétique ou effectuées en SEGPA, hors des activités de chauffage ou de plomberie du champ habitat ;
- Un manque d'explication sur la démarche d'inclusion et l'adaptation de la pédagogie pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- de trop rares analyses de pratiques pédagogiques (choix pédagogiques opérés, évaluation et prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, besoins éducatifs particuliers ...).

## **Au niveau de la forme, certains dossiers proposés sont incomplets ou non conformes.**

Le jury a constaté :

- des consignes de mise en forme non respectées (pagination, interlignes, typographie) ;
- des fautes d'orthographe en nombre ;
- des contenus insuffisamment structurés ;
- des références à des sources extérieures non spécifiées.

### **Conclusion**

Le jury regrette vivement que le cahier des charges de l'épreuve soit parfois inappliqué. Les usages pédagogiques du numérique sont peu mis en valeur dans les séances décrites ; le descriptif de la séquence et de la séance ne sont pas toujours accompagnés d'une analyse et d'une prise de recul. Des synthèses et des documents élèves non prévus, une rédaction trop dense de la seconde partie rendent peu lisible la proposition pédagogique.

La séquence présentée ne s'inscrit que rarement dans une logique de formation annualisée.

Les modalités d'évaluation sont peu ou pas décrites et les résultats sont sous-exploités.

Le jury a apprécié la mise en avant des pratiques pédagogiques différenciées, les propositions de classe inversée et de travail de groupe entre pairs.

La rédaction du RAEP constitue une occasion pour le candidat de faire le point sur les compétences et attitudes requises pour exercer le métier d'enseignant.

Certains dossiers transmis ne correspondaient pas au cahier des charges de l'épreuve et aux attendus spécifiés dans le précédent rapport de jury.

Le jury conseille aux candidats de faire relire leur dossier par leurs collègues ou leur directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques afin d'en tester la lisibilité et d'échanger sur la pertinence de son contenu.

### **3- RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION**

#### **3.1- Présentation de l'épreuve d'admission : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel**

- Durée des travaux pratiques : 4 heures
- Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure
- Durée de l'exposé : 30 minutes
- Durée de l'entretien : 30 minutes
- Coefficient 2

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes les programmes de baccalauréat professionnel de la filière énergétique (MEE, MFER, ICCER).

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

#### **3.2- Analyse des résultats à l'épreuve**

##### **Phase de travaux pratiques**

Le jury évalue l'aptitude des candidats à :

- mobiliser leurs connaissances scientifiques et technologiques sur des activités en lien avec les référentiels des baccalauréats ICCER, MEE et MFER ;
- mettre en service, réaliser une maintenance préventive ou corrective, optimiser le fonctionnement d'une installation ;
- réaliser le façonnage d'une partie d'installation thermique ou frigorifique.

D'une manière générale, le jury a observé une maîtrise technique satisfaisante des systèmes, avec un respect des consignes de prévention et de sécurité.

Pour autant certains candidats ont été en difficulté, en particulier concernant les points suivants :

- la schématisation des circuits fluidiques ;
- les connaissances scientifiques en lien avec les solutions technologiques déployées au sein des systèmes énergétiques ;
- la connaissance des particularités des fluides frigorigènes usuels ;
- la connaissance des symboles normalisés ;
- les manipulations simples « de base » telle que, par exemple, la pose d'un manomètre ;
- la réalisation de bilan de fonctionnement d'installation frigorifique ;
- une méconnaissance du contenu, des attentes et du déroulement de l'épreuve ce qui dénote une absence de préparation.

Dans le cadre de l'activité de façonnage, le jury a pu observer de graves lacunes au niveau de :

- la manipulation du chalumeau oxyacétylénique (réglage des pressions, allumage, réglage de la flamme) ;
- la réalisation de brasures ;
- la maîtrise les différentes techniques de façonnage : cintrage, filetage, dudgeon, piquage.

### **Phase d'exposé**

Le jury constate avec satisfaction que l'exploitation des mises en situation pratique sont, dans l'ensemble, bien comprises par les candidats.

Le jury a pu apprécier de la part de certains candidats :

- un exposé bien structuré ;
- une séance détaillée (activités élèves, moyens utilisés, organisation, temps imparti...) ;
- un positionnement clair de la séance au sein d'une séquence et d'une progression pédagogique ;
- une capacité à évaluer et à suivre la progression des élèves ;
- une organisation du groupe classe ;
- des modalités d'évaluation et de suivi des acquisitions de compétences ;
- une prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ;
- une connaissance des dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- une maîtrise des programmes et référentiels MEE, MFER, ICCER ;
- une capacité à travailler en équipe et à collaborer avec des partenaires professionnels ;
- un support projeté de qualité ;
- un exposé concis et précis ;
- une bonne gestion du temps de présentation ;
- la clarté des propos ;

Toutefois certains candidats ont présenté :

- une analyse et une exploitation trop succinctes du TP mis en œuvre ;
- des propositions de différenciation pédagogique inexistantes ;
- une exploitation perfectible des référentiels ;
- une présentation d'une durée largement inférieure à celle allouée et un ton monocorde.

### **Phase d'entretien**

Le jury a apprécié :

- une attitude conforme à celle d'un cadre de l'éducation nationale ;
- une posture d'écoute et d'échange ;
- des réponses pertinentes aux questions posées ;
- une justification pertinente des choix pédagogiques proposés ;
- une démarche réflexive ;
- la connaissance du fonctionnement et des fonctions des acteurs d'un établissement scolaire.

Cependant, peu de candidats parviennent à mettre en évidence les valeurs de la république et les exigences attendues d'un fonctionnaire en regard des situations professionnelles proposées.

Les modalités pédagogiques, en référence à la réforme des lycées professionnels (soutien au parcours, co-intervention, projet, familles de métiers en classe de 2<sup>nde</sup>, parcours différencié en classe de terminale ...), sont des sujets de questionnement sur lesquels le jury attend des réponses précises et argumentées.

Les ressources et les partenaires (internes et externes à l'établissement scolaire) sont souvent trop peu connus. Beaucoup de candidats formulent des réponses dont le périmètre se limite à la classe.

Enfin, la gestion des conflits, le suivi des élèves et l'inclusion sont des sujets qui doivent être davantage appréhendés par de futurs enseignants.

## **Conclusion**

Le jury encourage tous les candidats à approfondir leurs connaissances et compétences dans les domaines où ils ne sont pas spécialistes (froid, chauffage, climatisation, régulation, hydraulique, façonnage, électricité...), à rédiger un RAEP de qualité respectant le cahier des charges et à s'entraîner aux phases d'exposé et d'entretien de l'épreuve d'admission.

Les candidats doivent se préparer à un questionnement portant sur le niveau baccalauréat professionnel et, dès l'inscription au concours, à l'exploitation pédagogique des activités pratiques ce qui implique une connaissance approfondie des référentiels des diplômes professionnels de la filière énergétique doublée d'une approche pédagogique structurée, qui sont les clés du succès.

Les pratiques professionnelles au sein des établissements scolaires se doivent d'être identiques à celles des entreprises ; elles ne peuvent en aucun cas être approximatives ou improvisées.

Il est important de réfléchir aux choix didactiques et pédagogiques à mettre en œuvre pour faire acquérir aux élèves les compétences déclinées dans les référentiels des baccalauréats professionnels.

Il est conseillé d'entrer en relation avec une équipe pédagogique d'un lycée professionnel pour s'approprier les méthodes de développement de séquences, de séances pédagogiques selon une démarche structurée et pertinente, ainsi que pour comprendre l'organisation de l'institution.

Enfin, il est indispensable de prendre connaissance du référentiel de compétences des enseignants publié au BOEN du 25 juillet 2013.

La réussite au CAPLP interne génie civil, option équipements techniques-énergie exige des candidats une double compétence : technique et pédagogique. Si la maîtrise des gestes professionnels et l'exploitation des supports de travaux pratiques sont essentielles, leur transposition didactique est déterminante pour la réussite au concours.